

## Les stages poubelles pour tous, c'est la politique du gouvernement

### Non à ce « Contrat première embauche » à 350 € déguisé !

Le stage, c'est devenu la norme pour rentrer dans le marché du travail : la précarité pour les jeunes travailleurs, une main d'œuvre bon marché pour les patrons. Ce que fait le gouvernement, c'est légaliser, légitimer, généraliser cette pratique qu'il faudrait abolir.

Nous sommes deux millions de stagiaires, deux millions à subir cette forme ultime de la précarité : temps de travail extensible, rémunération minimale ou nulle, contrat temporaire.

Pour les patrons, c'est tout bénéfique. Ils peuvent ne pas payer leurs stagiaires, bénéficient d'exonérations de cotisations, faire effectuer toutes les tâches les plus ingrates (le fameux stage « standard-photocopieuse ») à une main d'œuvre docile, peu chère et plutôt qualifiée.



### Lycéens, le « stage de découverte », c'est la découverte de l'exploitation !

Le « stage de découverte », on le connaît depuis longtemps en 3<sup>ème</sup>, une semaine pour découvrir un métier. Depuis 2011, il y a désormais un autre « stage en entreprise » à la fin de la Seconde. La loi prévoit que la scolarité peut comporter des « périodes de formation dans les entreprises », facultatives en filière générale, obligatoires en filières technologiques ou professionnelles.

En 2011, on a ajouté qu'il s'agissait de découvrir « l'engagement volontaire et bénévole ... à travers un stage obligatoire en fin de seconde dans une association à but social ou humanitaire ».

Depuis 2011, des milliers de jeunes lycéens ont fait l'expérience de « l'engagement bénévole » dans ces « associations à but humanitaire », en fait des entreprises qui ne les paient pas pendant 2 à 4 semaines (la rémunération est obligatoire après 2 mois!), et leur font faire les tâches ingrates.

En lycée professionnel, ce sont de 16 semaines (pour les CAP) à 22 semaines (pour les Bac pro) en entreprise, souvent fractionnés en période de moins de deux mois.

Cela peut parfois être une expérience professionnelle enrichissante, c'est souvent une dure confrontation au monde du travail, c'est toujours un moyen pour le patron d'exploiter au maximum une main d'œuvre motivée et gratuite.

### Un « contrat première embauche » à 350 € pour tous

Ce que la loi prévoit, c'est légaliser l'injuste : une rémunération obligatoire après deux mois à 30 % du SMIC, soit 350 €, sans cotisations sociales pour l'employeur, donc sans droits à la Sécurité sociale pour le stagiaire.

Et le patron n'a pas intérêt à payer plus ... ou sinon il paiera des cotisations. La même logique que les « exonérations de cotisations » pour les bas salaires : de quoi pousser le patron à payer des bas salaires !

Pour les stagiaires en milieu hospitalier, par ailleurs, la rémunération n'est toujours pas obligatoire.

Ce que la loi prévoit, c'est légitimer l'arbitraire : la loi dépend du Code de l'Éducation, pas du Code du travail. Cela veut dire que le stagiaire peut travailler jusqu'à 48 h par semaine, 13 h par jour, la nuit, le dimanche, les jours fériés, sans rémunération des heures sup.

Ce que la loi prévoit, c'est généraliser le précaire : cette loi rend formel ce qui était informel, il crée donc un « Contrat de stage » qui ressemble aux fameux « contrats doctoraux » des universités créés en 2008, qui ont légalisé pour les étudiants très qualifiés le CDD de 3 ans à 1 300 €.

## **Le gouvernement légalise et généralise les stages poubelles**

Comme toujours, il y a les annonces gouvernementales : des stages limités à six mois, une rémunération obligatoire après deux mois de stage, l'interdiction de remplacer des postes permanents par des stagiaires.

Merci patron ... sauf que ces dispositions existent souvent déjà mais ne sont pas appliquées !

Est-ce que le seront maintenant ? Bien sûr que non. La loi prévoit les décrets d'application, qui ne sont pas encore publiés et ne le seront sans doute jamais. Et si il y a un doute, la loi prévoit « des dérogations » accordées avec générosité aux patrons.

Mais cette loi, ce n'est pas le statu quo, c'est un danger : c'est un « Contrat première embauche » généralisé à 400 €, sans aucune garantie sur le plan du Code du travail.

### **les stages poubelles pour tous, c'est maintenant !**

Il y a aujourd'hui entre 1,5 et 2 millions de stagiaire, le chiffre a triplé depuis quatre ans ;

55 % des jeunes entrés sur le marché du travail ont fait au moins un stage (en 2007) ;

La durée moyenne d'un stage est de deux mois ;

30 % des stages sont rémunérés ;

20 % des stages débouchent sur un recrutement, à 66 % en CDD ;

La rémunération, quand elle existe, est en moyenne de 480 €

### **les « mini-jobs » à 1 € de l'Allemagne, c'est ça notre modèle ?**

Grâce aux « réformes Hartz », aujourd'hui en Allemagne, les jeunes de moins de 30 ans ont à 55 % un emploi précaire, à 28 % un stage (non-rémunéré pour moitié), 27 % un contrat temporaire. Seuls 9 % ont un emploi dépassant les 800 € par mois.

**STOP ! C'est faux de dire que la loi votée par le gouvernement « ne va pas assez loin », « porte des avancées ». Elle va dans le même sens, c'est un nouveau recul gravissime. Nous avons le droit à des emplois stables, salaires dignes. Nous réclamons dès maintenant :**

- **La rémunération des stages au SMIC : si les stages deviennent la première embauche la plus fréquente, que l'on respecte la loi : le SMIC comme rémunération minimum !**
- **Le respect du code du Travail dans les « contrats de stage » : durée de temps de travail limitée à 35 h par semaine, stage réellement limité à 6 mois, interdiction du travail le dimanche, la nuit, les jours fériés ;**
- **L'interdiction des stages en entreprise non-rémunérés ;**
- **La transformation en CDI des contrats précaires ; notre but n'est pas de réglementer les contrats précaires mais de les abolir : tous les CDD, intérim doivent devenir des CDI. Les « stages de découverte », exceptionnels, doivent déboucher sur un contrat stable ;**

En 2006, nous avons dit non au CPE (Contrat Première embauche) de la droite comme une forme de sous-contrat précaire pour toute la jeunesse Aujourd'hui le PS nous le remet sur la table, sous la forme du stage à 400 € pour tous, c'est toujours non.

Rejoins les Jeunes communistes, rejoins-nous dans notre combat pour construire une autre société, libérée de l'exploitation !

### **Organise ta colère, rejoins le PCF**

**Nom, prénom :** ..... **tél :** .....

**Adresse :** ..... **mail :** .....

Les Voix de la Colère

PCF Section de Saint Quentin - 22, rue de la Pomme Rouge - 06.26.09.26.48 - pcfquentin@gmail.com

<http://pcf saintquentin.unblog.fr> - Facebook : PCF.St.QUENTIN.Aisne